Kigali, le 23 novembre 1960.-

GOUVERNEMENT DU RWANDA

MINISTERE DE L'INTERIEUR

N° 20/Org.com.

KIBUNGO
19

OBJET :
Liaison avec les communes

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à
KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai pu constatér que dans certains cas la liaison entre les bureaux du Territoire et les communes était assez lente, ce qui est préjudiciable au bon fonctionnement du service.

Afin d'éviter cet inconvénient, je vous demande de mettre en application de système suivant:

Le Secrétariat du Territoire crée un meuble à casier où chaque commune possède un casier.

L'Administrateur de Territoire détermine les jours où chaque commune envoie vers le Territoire un policier porteur du courrier destiné au Territoire.

Le même jour, à l'heure indiquée, ce policier peut retirer du casier de sa commune le courrier lui destiné (le clerc expéditeur aura eu soin de fermer le courrier la veille).

Dans certains Territoires ce système existe déjà et donne d'excellents résultats. Le courrier y est levé deux fois par semaine (mardi et vendredi).-

Le Ministre de l'Intérieur
J.B.RWASIBO.,